



6 – LE MARIAGE



Introduction

Le mariage est une institution divine, établie dès la création, **avant la chute**.

Par le mariage, Dieu donne à la société humaine un moyen d'organisation et de stabilité.

Il a pour but :

- La pérennité de la race : « **Fructifiez, multipliez, assujettissez** » (Genèse 1. 27-28)
- La collaboration de la femme, nécessaire à l'homme, qui est par essence un être social. Dieu dit: « **Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide qui lui corresponde** » (Genèse 2. 18)
- L'unité des conjoints: la femme est prise de l'homme (2. 22 ; 1Corinthiens 11. 12); ayant quitté père et mère pour fonder un nouveau foyer, ils deviennent une seule chair (Genèse 2. 21-24). C'est le lieu où peut s'exprimer l'amour.
- La sanctification de l'un et de l'autre par la sauvegarde qu'est pour eux le lien conjugal (Hébreux 13. 4). Il déclare apostats ceux qui, prônant l'ascétisme et se permettent de l'interdire (1Timothée 4. 1-3).

Le projet de Dieu

Il se réalise dans le mystère de l'altérité, et un profond sommeil est nécessaire à cet effet. Être séparé pour se retrouver, voilà qui n'est pas simple, mais certainement riche !

L'homme et la femme sont :

- créés ensemble pour fructifier et assujettir (Genèse 1)
- créés séparément pour des rôles distincts (Genèse 2)
- sanctionnés séparément pour des fautes différentes (Genèse 3)
- une représentation de Christ et l'Eglise (Ephésiens 5. 32)

La monogamie est l'idéal prescrit par l'Écriture (Genèse 2. 18-24; Matthieu 19. 5; 1Corinthiens 6. 16). Elle seule permet l'unité totale des deux conjoints. Le Créateur confirme cela en faisant naître autant de garçons que de filles (105,3% en France sur 30 ans...).

Le mariage, les fiançailles symbolisent souvent les relations spirituelles de l'Éternel avec son peuple (Esaïe 62. 4, 5; Osée 2. 18). L'apostasie du peuple de Dieu, par l'idolâtrie ou d'autres formes de péché, est comparée à l'adultère d'une épouse (Esaïe 1. 21; Jérémie 3. 1-20; Ezéchiel 16; 24; Osée 2) qui aboutit au divorce (Jérémie 2.20). Le N.T. emploie la même image: Christ est l'époux (Matthieu 9.15; Jean 3.29), l'Eglise, l'épouse (2Corinthiens 11. 2; Apocalypse 19.7; 21.2, 9; 22.17), Christ, chef de l'Eglise, l'aime et veille à sa sanctification. C'est là le modèle proposé au mariage chrétien.

Questions embarrassantes

Des concubins fidèles peuvent-ils être considérés comme mariés ?
Un mariage sans cérémonie religieuse est-il valable ?

Pourquoi se marier ?

Pourquoi se marier ? Le mariage, acte social nécessaire, pour l'ordre (Deutéronome 24. 1- 4; Hébreux 13. 4).

Pourquoi le concubinage ? Il paraît être le refus du religieux, lié à une méconnaissance des réalités. Le concubinage était une forme plus basse de polygamie. La concubine était une femme de second rang, parfois une esclave ou une prisonnière de guerre (Genèse 16. 3). Agar n'avait pas la situation sociale de Sara (Galates 4. 22-23), et les enfants des concubines, quoique pleinement reconnus, n'avaient pas le même droit à l'héritage que les fils de la première épouse (v. 30 ; Genèse 25. 6). Le concubinage est, littéralement, « *le partage du lit* ». L'usage actuel comprend aussi l'absence d'engagement et de fidélité. On ne peut pas dire qu'il corresponde à l'usage des premiers siècles de l'ère chrétienne. (droit d'utiliser la chose comme en étant propriétaire : étaient considérés comme mariés l'homme et la femme qui avaient vécu en concubinage pendant un an – la cérémonie de mariage étant très coûteuse)

L'inceste

Abraham épousa sa demi-soeur; Jacob eut deux femmes qui étaient soeurs. (Genèse 20.12; 29. 26)
En Egypte, le mariage avec une soeur germaine n'était point rare; les Perses le permettaient (Hérod. 3.31). L'Athénien avait le droit d'épouser sa demi-soeur, issue du même père et le Spartiate sa demi-soeur, issue de la même mère. La loi mosaïque interdisait de telles unions et même les mariages avec des parents plus éloignés (Lévitique 18.6-18)
Le statut matrimonial des Romains ressemblait à celui des Israélites; il dénonçait comme inceste l'union entre proches parents (par ex. entre frère et soeur), ou entre parents par alliance (tels que beau-père et belle-fille).

Comment se marier ?

La Loi interdisait formellement aux Israélites d'épouser des païennes qui les entraîneraient à l'idolâtrie et à l'immoralité (Exode 34. 15-16; Deutéronome 7. 3- 4). C'est effectivement ce qui se produisit chaque fois qu'ils désobéirent (1Rois 11.1- 2)

Dans le N.T., le texte de 2Corinthiens 6.14 -7.1 s'applique peut-être au mariage. Un enfant de Dieu, né de nouveau, ne peut épouser une personne inconvertis. Combien de personnes bien disposées, faisant même profession de conversion, ont été complètement détournés de la foi par un conjoint non croyant. Et s'ils sont restés personnellement fidèles, que de souffrances pour eux et que d'exemples et de conséquences déplorables pour leurs enfants! La seule sécurité et le seul bonheur, c'est de se marier, comme le dit Paul, « *dans le Seigneur* ». (1Corinthiens 7. 39)

La célébration du mariage

Elle se fait après la présentation de l'événement à l'autorité : prendre dans sa tente, pour Isaac (Genèse 24. 67), pour Boaz, devant les anciens de la ville (Ruth 4. 10). Elle a lieu sans cérémonie religieuse sauf probablement la ratification par serment. (Ezéchiel 16.8; Malachie 2.14)

Avant les épousailles, la fiancée

- se baignait (Ephésiens 5.26, 27),
- se parait de vêtements blancs, ornés souvent de précieuses broderies (Apocalypse 19. 8 ; Psaume 45. 13, 14),
- se couvrait de bijoux (Esaïe 61. 10)
- mettait autour de sa taille la ceinture nuptiale (Esaïe 3.24 ; 49.18 ; Jérémie 2.32)
- se voilait (Genèse 24.65)

Le fiancé, dans ses plus beaux vêtements, la tête parée d'un diadème et d'une guirlande (Sophonie 3.11; Esaïe 61.10) sortait de chez lui avec ses amis (Jude 14.11; Matthieu 9.15) pour gagner, au son de la musique et des chants la maison des parents de l'épousée. Si c'était un cortège nocturne, il y avait des porteurs de flambeaux (Matthieu 25.7; cf. Genèse 31. 27; Jérémie 7. 34).

Les parents de la mariée la confiaient, toute voilée, au jeune homme, avec leurs bénédictions.

Les amis présentaient des voeux (Genèse 24. 60 ; Ruth 4. 11).

Le marié amenait tout le monde dans sa maison ou dans celle de son père, au milieu des chants, de la musique, des danses (Psaume 45. 15, 16; Cantique 3. 6-11)

Des jeunes gens les accompagnaient (Matthieu 25. 6).

Un banquet était servi dans la maison de l'époux ou de ses parents (Matthieu 22. 1-10 ; Jean 2. 1, 9) ou chez ceux de la jeune femme, si le jeune homme habitait loin (Matthieu 25. 1).

Lui-même ou les parents de la mariée en faisaient les frais (Genèse 29. 22).

La mariée paraissait pour la première fois aux côtés de l'époux (Jean 3. 29).

Le soir, les parents escortaient leur fille jusqu'à la chambre nuptiale (Genèse 29. 23).

Les festivités recommençaient le lendemain, pour une ou deux semaines (Genèse 29. 27).

Aujourd'hui, elle a donc lieu de se tenir devant les autorités, et concerne famille, amis et membres des communautés religieuses.

Conclusion

On se mariait du temps du Seigneur, et on vivait en concubinage comme aujourd'hui (Jean 4. 18). Se marier, c'est s'engager mutuellement, et se donner les moyens dans la durée de s'aimer, de se connaître, de construire, de résoudre les problèmes. Cela ne veut pas dire que les concubins ne puissent le faire. Mais s'ils le font, pourquoi ne se marient-ils pas ?

Il y a fort à penser que les motivations du concubinage résultent des blessures liées à la religion. Sachons donc avoir des convictions concernant le mariage, et les étayer. Mais sachons aussi reconnaître l'essentiel : la recherche de Dieu et la fidélité. Ce sont les piliers d'un mariage réussi.

La polygamie

Elle fait son apparition avec Lémek (Genèse 4. 19) et la pureté des mariages fut ternie lorsque les hommes se laissèrent dominer par des motifs charnels dans le choix de leurs compagnes (6. 1-2). Quand Abraham prit une deuxième femme pour obtenir l'accomplissement de la promesse, il agissait peut-être selon la coutume de son époque. D'autres textes dans la Genèse nous apprennent les problèmes engendrés par cet acte (Genèse 16. 4, 6; 31. 8-13) Moïse réprima les abus, mais ne les abolit pas d'un seul coup. Les Israélites étaient peu avancés spirituellement et asservis aux moeurs du temps. Moïse servit la cause du mariage et éleva le niveau moral en interdisant les unions entre consanguins et parents par alliance (Lévitique 18), ainsi, il :

- découragea la polygamie (Lévitique 18. 18 ; Deutéronome 17. 17)
- assura les droits des épouses de condition inférieure (Exode 21. 2-11; Deutéronome 21. 10-17)
- statua sur la répudiation (Deutéronome 22. 19, 29 ; 24. 1-4)
- exigea le respect du lien conjugal (Exode 20. 14, 17; Lévitique 20. 10 ; Deutéronome 22. 22)

Après Moïse, il y eut encore des polygames: Gédéon, Elqana, Saül, David, Salomon, Roboam, et d'autres (Juges 8. 30; 1Samuel 1. 2 ; 2Samuel 5. 13; 12. 8 ; 21. 8 ; 1Rois 11. 3). Mais l'Ecriture montre les maux inhérents à la polygamie, les rivalités misérables des épouses d'Abraham, de Jacob, d'Elkana (Genèse 16. 6 ; 1Samuel 1.6) tandis qu'elle souligne la beauté des familles heureuses (Psaume 128. 3; Proverbes 5. 18 ; 31. 10-29; Ecclésiaste 9. 9)

Il n'y a pas de texte du N.T. qui encourage la polygamie. Au contraire, la réalité de l'unité dans le couple est répétée trois fois dans le NT (Matthieu 19. 7 ; 1Corinthiens 6. 16 ; Ephésiens 5. 31)

